

## **COUPE de FRANCE en DUO MIXTE 2025**

La Coupe de France en duo est une épreuve disputée par deux pêcheurs licenciés à la FFPS commission eau douce, pas nécessairement du même club ni du même CD.

La finale se déroulera en **Pêche Mixte** avec un maximum de **100 équipes** (voire plus selon le lieu de la finale) en 2 manches de 4 heures sur 2 jours.

Les épreuves de qualification seront organisées par les Comités Départementaux et sont ouvertes à tous les licenciés, elles ne pourront se faire qu'en **pêche mixte**, en 1 ou 2 manches au choix des organisateurs. L'organisation des qualifications pourra être déléguée par le CD à une association ou un club affilié à la FFPSed. Les qualifications devront être effectuées au plus tard fin mars de l'année de la finale. Si les organisateurs le souhaitent, les affiches devront être envoyées au responsable national et seront mises sur le site FFPSed.

Au cours de ces qualificatifs (**2 maximum par CD**) il y aura 1 équipe qualifiée pour 10 équipes participantes, 2 pour 15, 3 pour 20, 4 pour 25 etc.

Les comités départementaux remonteront au responsable national le document officiel qui est téléchargeable sur le site (**avec le classement complet de l'épreuve**), accompagné du montant à régler par chèque (**10€ par équipe ayant participé au qualificatif + 15€ par équipe qualifiée**) à l'ordre de la « FFPS commission eau douce ».

Lors de la finale, les équipes **pourront remplacer l'un des 2 pêcheurs qualifiés sur dérogation** du responsable national.

En cas d'impossibilité de participer à la finale, l'équipe devra **rapidement** prévenir le Président du CD organisateur du qualificatif pour déclarer son forfait. Il devra ensuite envoyer au responsable FFPSed de l'épreuve le nom des forfaits et de leurs remplaçants au plus tard 3 semaines avant la finale.

La liste des équipes qualifiées sera régulièrement mise à jour sur le site internet de la FFPS Eau Douce et sera close dès que le quota imposé par les organisateurs de la finale sera atteint (attention, c'est le cachet de la poste qui décidera des derniers qualifiés et non la date du qualificatif). Les éventuelles équipes refusées pour quota dépassé seront d'office qualifiées pour l'année suivante.

Le montant total des engagements (qualificatifs + mises de la finale) sera utilisé pour la dotation de la finale.

**Les résultats sont à envoyer à :**

**Patrice FASQUEL – 37 rue floréal – 80100 ABBEVILLE**